

**Délibération
du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre à 18H
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est
réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de : M Denis CONIL Maire

Envoyé en préfecture le 09/01/2023
Reçu en préfecture le 09/01/2023
Affiché le
ID : 026-212601058-20221212-DEL_1_12122022-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	
BERTRAND Paulette	X				Date de convocation : 05/12/2022 Secrétaire de séance : Sandrine RIDEL
CONIL Denis	X				
FORSANS Jean-Louis		X		Denis CONIL	
LEJEUNE Jacqueline	X				
MORIN Joséphine		X		Yannis ROCHAS	
RIDEL Sandrine	X				
ROCHAS Yannis	X				

Objet : certification de l'adressage

Rappel la dénomination des voies et la numérotation des bâtiments ont été engagées en janvier 2016.

Chaque propriété bâtie dispose d'un adressage normalisé.

La loi 3Ds (**D**ifférenciation, **D**écentralisation, **D**éconcentration simplification) de février 2022, impose que l'adressage soit certifié. Il convient de fournir une Base Adresse Locale (BAL) standardisée au format BAN. Cette opération a pour but de faciliter son intégration dans la Base Adresse Nationale accessible sur le portail adresse.data.gouv.fr.

M Laurent QUEMENER (gérant SIGNA CONCEPT) a été contacté.

Par ailleurs, le fichier de l'adressage certifié, nous est demandé par le Syndicat Mixte ADN (Ardèche Drome Numérique) qui réalise des études pour le déploiement du réseau public de fibre à la maison.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

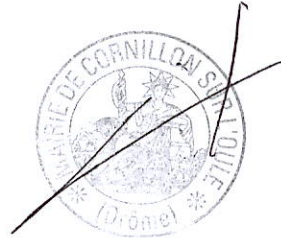
- **APPROUVE** le devis de la société SIGNA CONCEPT d'un montant de 1 200€ HT

➤ **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2023 article 2152

Fait à Cornillon-sur-l'Oule
Les jours mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Denis CONIL

La secrétaire de séance
Sandrine RIDEL



Résultat du vote
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0